



CANADA

Comité mixte permanent de la Bibliothèque du Parlement

LIBI • NUMÉRO 005 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 22 novembre 2005

—

Coprésidentes

M. Lui Temelkovski

La sénatrice Marilyn Trenholme Counsell

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité mixte permanent de la Bibliothèque du Parlement

Le mardi 22 novembre 2005

• (1805)

[Traduction]

Le coprésident (M. Lui Temelkovski (Oak Ridges—Markham, Lib.)): La séance est ouverte.

Je suis ravi d'assumer la présidence; c'est la première réunion du comité que je préside. C'est aussi la première fois que M. Young comparaît devant le comité.

Nous aimerions que vous fassiez d'abord un exposé, monsieur Young, et ensuite, nous allons passer aux questions.

Je crois que vous avez tous reçu l'ordre du jour et le curriculum vitae de M. Young.

Monsieur Young, la parole est à vous.

M. William Young (à titre personnel): Merci.

Premièrement, je remercie le comité de me donner l'occasion de comparaître devant lui.

Comme je le disais à certains des membres, j'ai l'habitude d'être assis où se trouve Tim Williams. C'est là que je suis habituellement. Cela me paraît donc étrange d'être assis ici. Cela étant dit, je vous remercie beaucoup de m'écouter.

Je dois dire que je suis très fier que ma candidature ait été proposée pour le poste de bibliothécaire parlementaire, car, étant un historien politique, je trouve qu'il s'agit d'une fonction qui me permet de combiner mes passions, mes intérêts, ma formation et mon expérience. Comme je l'ai mentionné, cela fait près de 20 ans que je travaille auprès de parlementaires de tous les partis à la Direction de la recherche parlementaire.

[Français]

Depuis près de 150 ans, la Bibliothèque du Parlement brille au cœur de notre paysage politique et historique. Elle est également une pièce architecturale maîtresse, un repère dans notre histoire et une institution unique qui sert autant le Parlement que les citoyens. Bien que le mandat officiel de la bibliothèque n'ait pas changé depuis sa création, le travail qu'on y accomplit a évolué de façon très significative, en réponse à l'environnement et aux circonstances.

[Traduction]

Bien que la Bibliothèque demeure un dépositaire de livres et d'autres documents imprimés, elle a suivi l'évolution de la technologie dans le domaine des collections et des services de référence. Il y a plus de 30 ans, elle a créé une fonction de recherche et d'analyse. Ces dix dernières années, elle a été le lien entre le Parlement et le public en fournissant des renseignements aux citoyens à propos de la façon dont le Parlement fonctionne.

Dans tous ces domaines, je crois qu'il y a des activités à préserver, des initiatives à entreprendre et des limites à repousser.

[Français]

Le rôle premier de la bibliothèque, son défi primordial, demeure et demeurera de servir les parlementaires, tant les sénateurs que les députés de la Chambre des communes. La bibliothèque doit donc, sur une base continue, évaluer son travail à leur égard et adapter ses activités à mesure que leurs besoins évoluent au regard de leurs diverses fonctions.

[Traduction]

Les besoins des parlementaires sont en constante évolution à cause de la progression de la technologie, des nouvelles questions en politique, des nouveaux dossiers de politique publique et des nouvelles personnalités et priorités.

La Bibliothèque a le mandat de fournir un service de haute qualité aux parlementaires de tous les partis et des deux chambres. Sa capacité de s'acquitter de ce mandat dépend de son imagination, de sa créativité et de son aptitude à s'adapter aux transformations.

[Français]

En même temps, la bibliothèque doit continuer à respecter son rôle de ressource impartiale et fiable auprès de l'ensemble des parlementaires. Cela demande, je crois, une vision soutenue de la part de l'institution. De plus, travailler avec le personnel et les parlementaires exige des qualités de leadership. Cette vision et ce leadership sont nécessaires pour s'assurer que la Bibliothèque du Parlement demeure une institution qui satisfait aux besoins de nos législateurs et qui répond aux nouvelles attentes du Parlement, de nos législateurs et de nos citoyens.

[Traduction]

Selon moi, la Bibliothèque, en tant qu'institution, devrait réévaluer comment elle progressera. Elle doit trouver un équilibre entre le rôle qu'elle joue en tant que dépositaire d'information et son rôle en tant que source principale de recherche et d'analyse de qualité supérieure à l'intention des parlementaires et des comités.

Il faut revigorer les fonctions traditionnelles de la Bibliothèque et relever le défi d'expliquer le Parlement aux Canadiens. Elle doit demeurer l'une des sources essentielles de la mémoire institutionnelle du Parlement pour qu'elle soit en mesure de rappeler ce qui fonctionne et d'en expliquer les raisons.

Elle doit s'efforcer d'atteindre les normes les plus élevées dans toutes ses activités — qu'il s'agisse de ses fonctions traditionnelles ou de ses fonctions axées sur la technologie — tout en faisant preuve de souplesse et en répondant rapidement aux besoins en constante évolution du Parlement et des parlementaires en termes d'analyse et de recherche.

Elle doit tirer profit du potentiel qu'offrent les nouvelles technologies et les nouvelles façons de faire dans l'exercice de ses rôles traditionnels et de ses fonctions émergentes. Elle doit aussi faire concorder ses rôles et ses responsabilités avec ceux du Sénat et de la Chambre des communes, car elle accomplit la tâche unique de servir les deux chambres.

[Français]

La plupart de ces défis vont au-delà des exigences reconnues à l'égard du poste de bibliothécaire du Parlement. Ils nécessitent une compréhension absolue et un respect profond de la démocratie parlementaire, une approche créative et ouverte, une excellente capacité analytique de même qu'une expérience des politiques et de la gestion.

[Traduction]

J'estime également que le poste de bibliothécaire parlementaire nécessite d'avoir une vision de la Bibliothèque dans l'avenir et du rôle de soutien qu'elle doit jouer en vue d'appuyer l'évolution du Parlement, l'institution fondamentale de notre démocratie.

Si vous décidez de confirmer ma nomination au poste de bibliothécaire parlementaire, je serai ravi de travailler individuellement avec chacun de vous en tant que parlementaires et également collectivement en tant que comité dans le cadre du mandat exceptionnel qui m'incombera de faire rapport aux deux chambres.

Je vous remercie beaucoup.

• (1810)

Le coprésident (M. Lui Temelkovski): Je vous remercie beaucoup, monsieur Young.

Entendons-nous d'abord pour accorder cinq minutes au lieu de sept minutes pour les questions, étant donné que nous n'avons qu'une heure. Chacun disposera de cinq minutes pour poser ses questions. Est-ce d'accord?

Monsieur Vellacott, vous avez la parole.

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, PCC): Je crois que j'ai eu le privilège, à un moment donné, de travailler... Votre visage me semble familier, monsieur Young, et je suppose que nous avons eu l'occasion dans des comités de travailler de l'autre côté, comme vous dites.

J'ai examiné votre excellent curriculum vitae, et je dois dire que je suis très impressionné par votre brillante carrière en tant qu'historien politique, attaché de recherche, etc. Je vais passer directement à ma question.

Il s'agit là d'un poste de nature administrative. C'est aussi un poste de bibliothécaire principal. Vous êtes probablement prêt à répondre à une question de la sorte, que je dois poser puisque nous devons obtenir la meilleure personne pour cet emploi. Je ne vois pas dans votre curriculum vitae beaucoup d'expérience en matière de contrôle administratif d'une bibliothèque, ne serait-ce d'une bibliothèque d'école élémentaire, j'oserais dire si j'étais très facétieux. Je dois donc vous poser cette question. Je crois que vous aurez une réponse à me donner. Je vois que vous avez de l'expérience dans le domaine de la recherche, et je dois dire que je suis très impressionné par le contenu de votre curriculum vitae à cet égard, mais je n'en vois aucune en administration.

M. William Young: Merci, monsieur Vellacott. Vous me reconnaissez parce que j'étais directeur de la recherche pour le Comité permanent du développement des ressources humaines et pour le Sous-comité de la condition des personnes handicapées, dont vous étiez membre.

Quant à mon expérience en matière d'administration, j'ai été directeur de la Division des affaires politiques et sociales de la Direction de la recherche parlementaire pendant environ trois ans. Je gérais un budget de l'ordre de 2 millions à 3 millions de dollars.

Je comprends votre question. Je pense, par contre, que le bibliothécaire parlementaire a accès à l'expérience en administration dont il a besoin. Il faut se rappeler que la Bibliothèque du Parlement n'est pas une bibliothèque au sens traditionnel du terme. Il s'agit d'une institution qui sert de source d'information pour le Parlement. Pour s'acquitter de ses fonctions, le bibliothécaire parlementaire doit posséder bien plus que l'expérience de l'administration traditionnelle à laquelle vous pensez.

Par exemple, quant aux programmes destinés au public, nous pouvons compter sur une femme très compétente pour en assurer la gestion. Elle administre ces programmes, organise les visites guidées, etc. La Direction de la recherche parlementaire elle-même bénéficie d'un soutien très adéquat. Les chefs des ressources humaines et de l'administration financière accomplissent un très bon travail.

À mon avis, la Bibliothèque est très bien administrée à l'heure actuelle. Ce qu'il lui faut — selon mon point de vue, à tout le moins — c'est une personne qui puisse offrir une vision et du leadership pour la diriger vers l'avenir et qui puisse mettre à profit toutes les ressources pour faire évoluer la Bibliothèque de façon positive et constructive.

M. Maurice Vellacott: Voyez-vous le bibliothécaire parlementaire — et je crois que le mot est assez faible — comme étant davantage qu'une figure de proue, c'est-à-dire également comme une personne qui établit une vision? Diriez-vous que l'administration n'est pas vraiment une fonction clé du poste?

M. William Young: Je crois bien entendu qu'administrer et orienter l'administration sont des fonctions clés du poste. Mais orienter l'administration et s'occuper des détails administratifs sont deux choses différentes.

Par exemple, un sous-ministre ne s'occupe pas des petits détails administratifs. Il établit l'orientation générale des politiques, il veille à ce que le client — c'est-à-dire le ministre — reçoive un service approprié et il fait en sorte que les documents au sujet des politiques soient élaborés de façon appropriée et en temps opportun.

Je ne sais pas exactement ce que vous voulez dire par administration, mais j'estime que de s'occuper des détails administratifs ne rend pas nécessairement service à l'institution ni à ceux qui s'en chargent extrêmement bien.

• (1815)

M. Maurice Vellacott: Permettez-moi de m'exprimer autrement. J'ai connu un grand nombre d'excellents chercheurs au cours de ma carrière universitaire. Il y en a beaucoup parmi eux que je ne vois pas assumer un poste d'administration. C'est ce que je veux dire, si cette précision peut vous aider. Vous avouerez que ce ne sont pas tous les chercheurs talentueux qui seraient capables d'être bibliothécaire parlementaire, même en tenant compte des différences entre ces deux types de poste. C'est ce que je veux faire valoir: ce ne sont pas tous les chercheurs qui sont nécessairement capables d'occuper ce poste, aussi excellents qu'ils puissent être.

M. William Young: Je ne me suis jamais présenté uniquement comme un chercheur. Je crois que vous pouvez le constater en lisant mon curriculum vitae.

M. Maurice Vellacott: Vous êtes très bon.

M. William Young: J'ai enseigné à l'université et j'ai travaillé au sein du Bureau du Conseil privé ainsi que dans divers ministères au cours de ma carrière. Ce que j'apporte à ce poste ce sont mes connaissances sur le fonctionnement du gouvernement et du système politique ainsi que mon point de vue sur ce que la Bibliothèque peut faire pour maximiser son potentiel au sein de ces deux entités et sur la façon de faire évoluer l'institution de façon à ce qu'elle soit moins centrée sur elle-même.

[Français]

Le coprésident (M. Lui Temelkovski):

Merci.

Madame Poirier-Rivard.

Mme Denise Poirier-Rivard (Châteauguay—Saint-Constant, BQ): Merci, monsieur le président.

Monsieur Young, votre curriculum vitae est très impressionnant. Vous avez été chef d'équipe adjoint dans le cadre d'une réforme de la sécurité sociale.

S'agissait-il d'un poste politique, ou d'un poste de fonctionnaire?

M. William Young: Je suis affecté au ministère, mais je demeure à l'emploi de la Bibliothèque du Parlement. Il s'agit d'un détachement. J'assume la liaison entre le ministre, le bureau du ministre et le ministère. Mon patron actuel est le sous-ministre adjoint des services ministériels, et non pas le ministre.

Mme Denise Poirier-Rivard: Cela m'amène à vous poser la question suivante. Quelles compétences possédez-vous à l'égard du poste de bibliothécaire? Voulez-vous nous donner des détails à ce sujet?

M. William Young: Je crois posséder une expérience à la fois très variée et pertinente. J'ai été professeur d'université. J'ai enseigné à l'Université York, à l'Université McGill et à l'Université Simon Fraser. Comme je l'ai dit à M. Vellacott, j'ai été chercheur. En ce qui a trait aux livres, j'ai été rédacteur, mais également auteur. Je collabore activement au milieu académique.

J'ai travaillé dans certains ministères dont le Bureau du Conseil privé, les Affaires extérieures, Développement des ressources humaines Canada et Développement social Canada. J'ai en outre travaillé au service de recherche du Parlement pendant 17 ans. Ces emplois m'ont permis de développer un large éventail de contacts et de réseaux au sein du gouvernement, des ministères et de tous les partis politiques.

À la Bibliothèque du Parlement, j'ai fait preuve d'un sens développé de l'innovation en élaborant le premier rapport vidéo du Parlement. Je me suis aventuré là où les autres ne voulaient pas s'engager. J'ai donné une nouvelle vie à la série d'ateliers parlementaires. J'ai supervisé la production de quelques rapports portant sur la réforme parlementaire ainsi que sur d'autres sujets. Avec Mme Dalphond-Guiral, j'ai procédé à la première consultation virtuelle du Sous-comité des personnes handicapées sur Internet. Je crois qu'il s'agit de réalisations assez pertinentes.

● (1820)

Mme Denise Poirier-Rivard: Quelle est votre vision en ce qui concerne l'avenir de la Bibliothèque du Parlement? Sur quels sujets et dans quels domaines avez-vous l'intention de concentrer plus particulièrement vos efforts durant votre mandat?

M. William Young: Je crois que la première chose à faire sera de donner une nouvelle vie à la bibliothèque. En matière de ressources humaines, la bibliothèque doit recruter de jeunes professionnels, puisque environ 50 p. 100 des chercheurs prendront leur retraite dans

un futur rapproché. Il faut attirer de nouveaux professionnels au niveau intermédiaire et développer une méthode nous permettant d'échanger avec la bureaucratie des ministères. En effet, la bibliothèque est un peu repliée sur elle-même. Dans certains domaines, il faut évaluer les services partagés avec la Chambre des communes et le Sénat.

Le processus budgétaire de la bibliothèque doit être régénéré. Le présent comité, pour sa part, devrait assumer un rôle un peu plus actif, c'est-à-dire semblable à celui d'un comité de gestion. Il faudrait aussi se soucier un peu de la clientèle, en l'occurrence préciser quelle est la meilleure façon de déterminer les besoins des parlementaires. C'est ainsi que le rendement de la bibliothèque devrait être évalué.

Mme Denise Poirier-Rivard: Croyez-vous que vous aurez plus de travail et de recherche à faire en présence d'un gouvernement minoritaire?

M. William Young: C'est une question difficile. Je crois que ce ne sera probablement pas le cas. Par contre, comme vous le diront les chercheurs, à la bibliothèque, nous évoluons toujours dans un contexte très changeant. Je ne sais pas exactement. Nous verrons. Je travaille au ministère depuis presque deux ans, et...

Mme Denise Poirier-Rivard: Merci.

M. William Young: Merci, madame.

[Traduction]

Le coprésident (M. Lui Temelkovski): Merci.

Monsieur Siksay, la parole est à vous.

M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD): Merci, monsieur le président.

Monsieur Young, nous sommes ravis de vous recevoir cet après-midi. Étant donné que je suis un nouveau député, je ne vous ai jamais rencontré, mais j'ai posé des questions à votre sujet à mes collègues, et leurs commentaires ont été positifs. Ils m'ont affirmé être très enthousiastes à propos de votre nomination à ce poste. C'est formidable de pouvoir discuter avec vous aujourd'hui.

Je veux obtenir vos commentaires à propos de deux éléments qui sont liés aux critères de sélection pour le poste de bibliothécaire parlementaire. J'aimerais que vous nous parliez de votre style de leadership et que vous nous expliquiez comment vous agiriez en tant que dirigeant de la Bibliothèque. J'aimerais aussi que vous nous expliquiez comment vous allez demeurer impartial dans le cadre de vos fonctions et comment cela est-il lié au travail de la Bibliothèque. Je sais que l'impartialité est importante dans le milieu de la politique où vous exercerez vos fonctions. Je voudrais obtenir vos commentaires là-dessus.

M. William Young: Quant à mon style de leadership, je vous répondrai qu'il est très important à mon avis d'obtenir un consensus, mais cela ne signifie pas toujours qu'il faut opter pour le plus petit dénominateur commun. Je ferais participer à la prise de décisions les personnes les plus concernées. J'ai toujours pensé de cette façon. Lorsque j'étais directeur de la Division des affaires politiques et sociales, je veillais bien je pense à faire participer les personnes qui relevaient de moi à la prise de décisions et je faisais en sorte qu'elles se sentent appuyées. C'est ce que j'essayais d'expliquer à Mme Poirier-Rivard.

Quand j'étais directeur, je passais mes journées à discuter avec mon personnel et mes soirées, jusqu'à 20 heures ou 22 heures, à faire mon travail de bureau. Mes journées étaient extrêmement longues, mais, parce que j'estimais que la ressource principale de la Bibliothèque était son personnel, j'étais d'avis qu'il devait avoir le sentiment qu'il était valorisé et appuyé et que ses opinions sur ce qu'il convenait de faire ne tombaient pas dans l'oreille d'un sourd.

La deuxième question concernait...

● (1825)

M. Bill Siksay: La question de l'impartialité.

M. William Young: Je crois que tous les membres du comité ont pu observer que la Bibliothèque fait preuve de neutralité et d'impartialité. Je crois que cela est ancré dans la culture de l'institution. Cela fait partie de la perception que j'ai de la Bibliothèque. C'est une partie intégrante de ce qu'elle est. On n'y pense même pas, car en tant que député, vous avez droit aux meilleures réponses à vos questions. Je pense que cela fait partie de la tradition de la Bibliothèque; la personne qui prépare la recherche fait abstraction de ses opinions personnelles. C'est toujours ce que j'ai fait depuis 20 ans, et je ne vois pas pourquoi il en serait autrement dans l'avenir.

M. Bill Siksay: Vous avez déclaré que vous envisagez peut-être des rapports différents entre le comité et la Bibliothèque. Pouvez-vous en dire un peu plus long à ce sujet.

M. William Young: Pendant la plupart du temps que j'ai travaillé au sein de la Bibliothèque, le comité n'était pas très actif. Il se réunissait une ou deux fois par année. Il était habituellement le dernier comité à être formé parmi l'ensemble des comités des deux chambres.

Je crois que son rôle a commencé à changer au cours de la dernière législature, quand Carolyn Bennett et le sénateur Morin en étaient les coprésidents et Deborah Grey, que je viens d'apercevoir je crois, en était la vice-présidente. C'est à cette époque-là que le comité a commencé à examiner sérieusement ce qu'il pouvait faire.

Je sais qu'à ce moment-là la Bibliothèque a préparé un plan stratégique. Les coprésidents ont pris part à la préparation de ce plan en expliquant quelle était leur vision. Pour que la Bibliothèque puisse assumer ses fonctions...

Quand j'étais directeur, nous avons élaboré un plan de ce que pourrait être la Bibliothèque et de la façon dont elle pourrait accroître les services qu'elle offre aux députés — les aider par exemple à gérer les courriers électroniques, à accomplir leur travail dans leur circonscription, notamment en élaborant des modèles pour leurs assemblées publiques, et à s'acquitter de leurs tâches en tant que membres de comités.

À l'heure actuelle, je crois que chaque comité compte environ un ETP, comme on dit, en ce qui a trait aux analystes. Cela pose un assez grand problème pour les membres, car ils ne peuvent pas compter sur les services d'un analyste à temps plein; ils doivent traiter avec plusieurs analystes à temps partiel.

Le coprésident (M. Lui Temelkovski): Merci.

Madame le sénateur Cordy, allez-y.

La sénatrice Jane Cordy: Je vous remercie beaucoup, monsieur le président.

Je vous remercie beaucoup, monsieur Young, de venir nous parler de votre expérience et de ce que vous comptez faire. Je conviens avec d'autres qui l'ont dit que votre curriculum vitae est très impressionnant. Quand j'ai mentionné à des gens que j'allais prendre

part à la séance d'aujourd'hui, ils m'ont affirmé que vous étiez un excellent candidat.

Je vais revenir aux questions de M. Vellacott. En lisant votre curriculum vitae, j'ai constaté que vous avez géré un groupe nombreux de professionnels de rang supérieur de la recherche en politique publique. Vous avez aussi déclaré que vous avez géré des chercheurs. Pouvez-vous nous donner davantage de détails sur ce que vous avez fait exactement et quel était votre rôle en tant que gestionnaire de ce groupe de professionnels?

● (1830)

M. William Young: Ce groupe était composé d'environ 30 professionnels, qui possédaient tous à tout le moins une maîtrise ou bien un doctorat. Ils étaient attachés de recherche pour des comités. Ils répondaient également aux demandes des parlementaires en fournissant...

La sénatrice Jane Cordy: J'aimerais plutôt savoir quel était votre rôle en tant que gestionnaire.

M. William Young: J'assignais le travail. Je veillais à ce que le travail soit terminé à temps et j'assurais un certain contrôle de la qualité. Parce que ces gens étaient des professionnels, comme je l'ai dit plus tôt, je tentais de faire en sorte qu'ils disposent des outils essentiels pour accomplir leur travail le mieux possible. Je veillais aussi à ce qu'on dispose du budget et du personnel de soutien nécessaires, à ce que... quoi d'autre...?

La sénatrice Jane Cordy: Il me semble que cela fait déjà pas mal de choses.

J'étais membre à temps plein de ce comité lorsque Carolyn Bennett en assurait la présidence avec le sénateur Poy comme vice-présidente. Nous nous intéressions notamment au fait que tous les parlementaires ne connaissaient pas le large éventail de services que leur offrait la Bibliothèque du Parlement. D'autant plus que certains parmi ceux qui en connaissaient l'existence n'y avaient pas nécessairement recours. Comment percevez-vous votre rôle à ce chapitre si votre candidature est retenue? Quelle mesure prendriez-vous pour mieux informer les parlementaires des deux chambres et obtenir un meilleur taux d'utilisation?

M. William Young: Je crois qu'on parle surtout ici de promotion des services de la Bibliothèque qui n'a jamais été active en ce sens. On fait de la promotion au début de chaque nouvelle législature, mais on se montre plutôt discret au fil des sessions et de la durée de vie d'un Parlement. Pour autant que l'on fasse le nécessaire, la réouverture de la Bibliothèque nous fournira sous peu une excellente occasion de faire la promotion de ces services dans un large éventail de domaines. Le service aux parlementaires est bien évidemment l'un de ces volets.

Si mes souvenirs sont exacts, le Sénat est probablement l'un des principaux utilisateurs des services de la Bibliothèque pour ce qui est de la proportion de sénateurs qui y ont recours. Je suppose que cela est attribuable en partie au fait que vous êtes en poste pendant une période plus longue et que vous avez le temps d'apprendre à mieux connaître ce qui est offert et ce que vous pouvez utiliser.

Pour ce qui est de la Chambre des communes, il faut croire que les façons de faire sont différentes. Lorsque Carolyn Bennett était ici, on essayait notamment de présenter la Bibliothèque comme l'université sur la colline du Parlement, au moyen de cette série d'ateliers entre autres. En établissant des partenariats et en obtenant la contribution d'institutions externes profitant d'une large gamme de contacts et de connaissances, on voulait montrer aux parlementaires tous les services que leur bibliothèque pouvait leur offrir.

La sénatrice Jane Cordy: Merci.

Merci, monsieur le président.

Le coprésident (M. Lui Temelkovski): Merci.

Monsieur Eyking.

L'hon. Mark Eyking (Sydney—Victoria, Lib.): Je vais laisser mon temps de parole à Gerry.

L'hon. Gerry Byrne (Humber—St. Barbe—Baie Verte, Lib.): Monsieur Young, j'aimerais poursuivre dans une voie déjà empruntée par M. Vellacott. Je crois que nous sommes en train d'avoir des réponses à la question posée au départ par M. Vellacott quant à votre capacité à devenir l'administrateur principal de la Bibliothèque en faisant efficacement la transition à partir de vos fonctions de directeur, de chercheur, de spécialiste et de fournisseur non partisan d'information de qualité aux parlementaires.

En tant que bibliothécaire parlementaire, vous deviendriez en fait le dirigeant principal de la Bibliothèque du Parlement. Vous avez parlé brièvement de votre intention d'instiller une nouvelle culture au sein de la Bibliothèque en revitalisant ses fonctions et en continuant à mettre à jour et à moderniser les techniques, les stratégies et les mécanismes utilisés pour mieux servir les parlementaires et tous les autres groupes clients.

Je suppose que M. Vellacott voulait faire valoir que c'est l'administrateur principal qui a le dernier mot. Nous voulons nous assurer que vous êtes capable de bien administrer les fonds, d'établir un budget et de le gérer, de superviser toutes ces fonctions, et de rendre les comptes nécessaires au Parlement. Je pense que c'est cela que voulait savoir M. Vellacott.

Pourriez-vous nous en dire davantage au sujet de vos compétences en gestion, de votre aptitude à gérer des budgets et de votre capacité à absorber l'information transmise par vos subordonnés, les agents financiers notamment, de manière à pouvoir vous acquitter adéquatement des fonctions qui vous incombent?

● (1835)

M. William Young: Eh bien, mes fonctions actuelles au sein du ministère du Développement social consistent en partie à superviser le cycle budgétaire du ministère pour m'assurer que des éléments comme l'architecture de programmes... Je ne sais pas si vous êtes au courant, mais lorsqu'il est question de budgets des dépenses, c'est l'architecture de programmes qui est déterminante pour toute la structure du ministère. J'ai joué un grand rôle dans la mise en place de l'architecture des programmes pour le nouveau ministère du Développement social lorsqu'il a été créé, parce qu'il s'agissait bel et bien d'une toute nouvelle organisation.

J'ai aussi grandement contribué à ce qu'on appelle la mise à jour annuelle des niveaux de référence qui sont établis pour guider les dépenses du ministère, notamment quant à la façon dont ces niveaux sont fixés. J'ai travaillé en étroite collaboration avec le bureau du contrôleur et avec les administrateurs du ministère.

J'étais également en charge de la coordination de tous les budgets des dépenses qui étaient acheminés dans le système. Je devais m'assurer que tout le nécessaire était fait pour que ces budgets puissent être présentés au Parlement de manière à bien refléter le mandat et les responsabilités du ministère.

Je devais aussi voir à ce que le Rapport ministériel sur le rendement témoigne des résultats obtenus en fonction des budgets de dépenses présentés.

Pour ce qui est de ce processus en particulier, j'ai donc joué un rôle assez important au cours des deux dernières années en tant que

délégué, dans une certaine mesure, et d'intermédiaire, à la fois entre le ministre et le ministère, et aux fins des négociations requises avec le contrôleur et les différentes directions générales de programme ainsi que le sous-ministre.

Je ne sais pas si cela répond à votre question, mais cela faisait partie de mes attributions.

L'hon. Gerry Byrne: J'ai toutes les réponses que je voulais.

Le coprésident (M. Lui Temelkovski): Merci.

Monsieur Goldring.

M. Peter Goldring (Edmonton-Est, PCC): Merci, monsieur le président.

Monsieur Young, j'aimerais vous dire moi aussi que je trouve votre curriculum vitae fort impressionnant.

Je voudrais explorer plus à fond la question de l'impartialité. Notamment en ce qui a trait à vos antécédents de travail, je voudrais voir si vous avez fait montre de partisanerie ou non et comment les choses se sont passées lorsque vous travailliez au cabinet du ministre, par exemple, ou lorsque vous avez fait des travaux de rédaction pour le compte de M. Martin. Est-ce un aspect qui vous cause des préoccupations? Y a-t-il une politique en la matière pour les travailleurs gouvernementaux? Existe-t-il des directives pour dicter la ligne de conduite à adopter ou se fit-on simplement à votre sens inné quant à la manière dont vous pouvez agir dans les différents aspects de l'administration gouvernementale en évitant toute partisanerie?

● (1840)

M. William Young: Il ne faut pas oublier que les sept premières années que j'ai passées à la Bibliothèque du Parlement, je travaillais avec des présidents de comité conservateurs et des ministres conservateurs. Je n'ai jamais été membre du Parti libéral; j'ai travaillé pour la Bibliothèque pendant 18 ans et je n'ai jamais fait preuve de partisanerie.

Pour ce qui est du ministère, tous les cabinets de ministre comptent sur un adjoint ministériel principal qui agit comme courroie de transmission, et c'est le rôle que j'occupais. Une grande partie de ces adjoints, si ce n'est la totalité, proviennent de la fonction publique; et ne participent à aucune activité politique partisane.

Quant à mon travail pour M. Martin, j'ai été embauché à titre d'historien professionnel et j'ai effectué des travaux de recherche pour la rédaction des mémoires de l'honorable Paul Martin père; c'est pour lui que j'ai travaillé en fait.

En ma qualité d'historien, j'ai participé, ou j'ai été invité à participer, à la rédaction de nombreux ouvrages politiques. La dernière personne qui m'a approché pour la rédaction d'un tel ouvrage est Brian Mulroney; son éditeur a communiqué avec moi pour savoir si j'étais intéressé à l'aider à rédiger son autobiographie. J'ai aussi révisé un livre préparé par Robert Stanfield et un autre de Hugh Segal et Nathan Nurgitz.

Ainsi on peut dire... que j'ai travaillé comme historien professionnel et comme employé non partisan du Parlement.

M. Peter Goldring: Tout cela est très intéressant. Je suppose qu'il doit aussi y avoir un ouvrage en préparation pour Ed Broadbent de manière à ne pas faire de jaloux parmi les partis.

M. William Young: Ed Broadbent, soit dit en passant, a été l'un de mes professeurs à l'université.

M. Peter Goldring: Voilà qui est intéressant.

Dans le cadre de vos fonctions de gestion à la Bibliothèque, existe-t-il une politique formelle pour favoriser l'impartialité ou s'agit-il simplement d'un code d'éthique non écrit? Auriez-vous l'intention d'officialiser cette politique à un moment ou un autre?

M. William Young: Comme je l'ai dit, cette façon de faire est enracinée dans la culture de l'institution. Les employés de la Bibliothèque ne peuvent pas participer à des activités politiques pour quelque parti que ce soit. Selon ma perception des choses, si ce n'est pas une règle, c'est tout au moins... En toute franchise, je n'ai pas regardé quelles étaient les politiques de la Bibliothèque à cet égard. Les gens ont le droit de s'impliquer à titre personnel et je ne pense pas que cela ait nécessairement un impact sur les fonctions qu'ils remplissent pour les besoins des parlementaires.

Je ne vais pas me mettre à surveiller les activités menées par les employés de la Bibliothèque à titre personnel. Je ne pense pas que ce soit mon rôle. Je dois plutôt m'assurer que nous produisons des résultats répondant à vos besoins. Si notre travail n'est pas à la hauteur, alors vous serez tout à fait justifié de communiquer avec moi ou tout autre responsable de la Bibliothèque du Parlement pour nous expliquer en quoi consistent vos besoins et en quoi les produits fournis n'y répondent pas. Mais pour ce qui est de la vie privée et des activités personnelles de nos employés, je ne me vois aucunement en train de les surveiller, d'y faire entrave ou de poser des questions à ce sujet.

M. Peter Goldring: Je crois qu'il va s'en dire que, comme tous ceux qui ont eu affaire avec la Bibliothèque du Parlement, je suis tout ce qu'il y a de plus reconnaissant et satisfait à l'égard de l'excellent travail dont nous pouvons bénéficier.

Vous avez parlé de l'hésitation des gens à vous emboîter le pas lorsque vous avez innové en utilisant la technologie vidéo. Comment envisagez-vous ce genre de situations et que feriez-vous pour convaincre les gens qui craindraient de vous suivre dans les avenues du nouvel âge numérique et du cyberspace? À quoi pourrait ressembler la Bibliothèque de demain?

• (1845)

M. William Young: Tout dépend. Parlez-vous de la Bibliothèque comme telle, de la Bibliothèque comme ressource de recherche ou de la Bibliothèque en fonction de ce qu'elle peut réaliser pour le compte des comités?

Nous avons notamment réalisé, et j'en ai été plus ou moins le fer de lance, la toute première consultation virtuelle menée par un comité parlementaire. Il s'agissait du Sous-comité de la condition des personnes handicapées, qui se penchait sur les prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada en raison, comme vous le

savez, des différents problèmes qui se posaient — et se posent toujours — concernant l'admissibilité à ces prestations et leur administration notamment.

Nous avons créé un site Web spécialement à cette fin. Au départ, c'était un site d'information, puis nous y avons affiché une série de questions à débattre, et non pas un sondage. Nous en avons fait la promotion dans tout le pays, et nous avons reçu dix fois plus de réponses que prévu. On demandait aux gens de répondre aux questions, de raconter leur histoire et de formuler des recommandations quant aux politiques. Ces contributions ont été prises en compte dans le cadre de l'étude normale du comité qui a également fait comparaître des témoins experts; le rapport produit avait un caractère tout à fait particulier. C'était la toute première étude de ce type qui faisait appel à l'Internet pour s'intéresser de plus près au point de vue des Canadiens et des Canadiennes. Cette formule a été reprise depuis par le sénateur Kirby et son comité dans leur étude sur la santé mentale; ils ont d'ailleurs poussé le concept un peu plus loin.

C'est le genre de mesure qui donne au Parlement une plus grande pertinence, si vous me permettez l'expression, pour le simple citoyen. Ces activités d'approche revêtent une grande importance.

Le rapport vidéo que nous avons présenté au Parlement il y a environ 15 ans constituait également une première. Nous avons produit un rapport vidéo dont le contenu a été repris dans un document écrit, parce que ce sont les seuls qu'il soit possible de déposer. Le rapport vidéo a été diffusé dans tout le pays à l'intention des gens qui voulaient voir les choses dans une perspective différente ou de ceux qui ne souhaitaient pas lire le document écrit.

Le coprésident (M. Lui Temelkovski): Merci beaucoup.

Sénateur Hubley.

La sénatrice Elizabeth Hubley : Je n'ai pas de question, monsieur le président. Je pense avoir obtenu toutes les réponses que je souhaitais et je suis d'ailleurs fort impressionnée.

Merci beaucoup.

Le coprésident (M. Lui Temelkovski): M. St. Amand.

M. Lloyd St. Amand (Brant, Lib.): J'ai seulement une question.

Monsieur Young, si je me fie à certaines de vos observations, il semblerait que la Bibliothèque sera bientôt aux prises avec une situation de transition pour ce qui est de ses ressources humaines. Vous avez indiqué qu'un certain nombre...

M. William Young: C'est ce que j'ai cru comprendre.

M. Lloyd St. Amand: Très bien. En pareil cas, il est possible que vous souhaitiez profiter de l'occasion pour laisser votre empreinte personnelle sur l'institution et il ne fait aucun doute que vous allez rechercher certaines qualités particulières chez les nouveaux employés potentiels. Si vous avez déjà réfléchi à cet aspect, pourriez-vous nous dire ce que vous rechercheriez chez les nouveaux employés devant travailler sous vos ordres?

M. William Young: Une des choses qui me frappent, c'est la convergence entre les compétences requises pour les bibliothécaires et les chercheurs. Je me souviens d'un employé détenteur d'un doctorat qui était plus efficace pour chercher dans les bases de données sur Internet que quelques-uns des bibliothécaires, alors qu'une partie de ceux-ci étaient aussi habiles en recherche et en analyse que certains des employés possédant un diplôme en sciences politiques.

Nous avons besoin de gens qui ont une vision — mais le terme n'est peut-être pas approprié — de gens qui désirent repousser les limites et qui sont capables de comprendre qu'une fois rendu à la Bibliothèque du Parlement, l'ensemble de compétences à acquérir... À l'heure actuelle, je pense qu'on peut vraiment parler d'excellence, lorsque je compare avec ce que j'ai vécu dans différents ministères. Je disais d'ailleurs au sénateur Trenholme Counsell que les parlementaires ont accès à des analyses dont la qualité est comparable à tout ce que j'ai vu dans ma vie. Dans différents ministères, j'ai pu ainsi voir une quantité astronomique de notes d'information préparées à l'intention des ministres dont la qualité ne se rapprochait aucunement de ce que vous offre la Bibliothèque du Parlement.

Pour répondre à votre question, il s'agit de maintenir ce niveau d'excellence et de bien comprendre que la convergence des compétences peut contribuer à améliorer encore la situation. Voilà comment je répondrais à cette question.

● (1850)

M. Lloyd St. Amand: Merci, monsieur.

Le coprésident (M. Lui Temelkovski): À moins que quelqu'un d'autre ait une question urgente, et comme il s'agit de ma première

réunion, j'aimerais terminer cinq minutes plus tôt que prévu, si cela vous convient.

J'aurais une question à poser.

M. Maurice Vellacott: Je voudrais seulement préciser un point. Faut-il comprendre que nous allons nous entretenir brièvement en privé lorsque M. Young se sera retiré? Aurons-nous une brève discussion à ce moment-là? Est-ce bien ce qu'il conviendra de faire dans quelques minutes?

Le coprésident (M. Lui Temelkovski): Oui, nous avons le temps.

M. Maurice Vellacott: Je pense qu'il serait bon que nous connaissions la suite des événements.

Le coprésident (M. Lui Temelkovski): D'accord.

Voulez-vous poursuivre à huis clos?

M. Maurice Vellacott: N'aviez-vous pas une question d'abord?

Le coprésident (M. Lui Temelkovski): Je voulais demander s'il fallait faire rapport à la Chambre.

M. Maurice Vellacott: Oh, je vois.

Je crois qu'il serait bon de discuter brièvement entre nous, à huis clos, si cela vous convient, et de remercier William.

Le coprésident (M. Lui Temelkovski): Cela vous convient? D'accord.

Merci beaucoup, monsieur Young.

M. William Young: Merci.

Le coprésident (M. Lui Temelkovski): La séance est suspendue.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.